



PRÉPARATION AU PERMIS B

Objectifs : Conduire une véhicule de catégorie B de moins de 3,5 tonnes, transportant jusqu'à huit passagers, ainsi que des remorques.



PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉ-REQUIS

- Toute personne souhaitant conduire un véhicule entrant dans la catégorie concernée,
- Être titulaire de l'Epreuve Théorique Générale depuis moins de cinq ans,
- Avoir réalisé une évaluation initiale qui détermine le volume de formation nécessaire,
- Être âgé de 16 ans ou de 15 ans dans le cadre de l'Apprentissage Anticipé de la Conduite (AAC)
- Dans le cas de certains handicaps ou pathologies, avoir passé le contrôle médical préalable auprès d'un médecin de ville agréé par le préfet du département de votre lieu de résidence
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation, n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Avoir satisfait les pré-requis
- 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

PROGRAMME / CONTENU DE LA FORMATION

Le Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne (REMC) autour de quatre compétences globales et trente-deux compétences associées :

- Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.
- Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
- Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Formation en présentiel

MOYENS HUMAINS

- Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques : explicative, démonstrative, active et de guidage,
- Salle de cours équipée de moyens multimédias,
- Véhicules adaptés à l'enseignement,
- Simulateur de conduite
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : Nous contacter.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.
- Évaluations formatives après chaque leçon de conduite dans le cadre de la validation des compétences,
- Bilan de compétence,
- Évaluations finale : épreuve pratique réalisée par un Inspecteur du Permis de conduire et de la sécurité routière à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux. L'épreuve pratique dure 32 minutes. Pour être reçu, vous devez obtenir au moins 20 points et ne pas commettre d'erreur éliminatoire,
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

SANCTION VISÉE

- Permis de conduire de la catégorie B, avec validité de 15 ans et renouvellement administratif,
- Attestation de fin de formation.
- Formation éligible au CPF sous le code CPF206.

EFFECTIFS

- Consultez notre site internet pour trouver l'agence la plus proche de chez vous : www.cer-reseau.com

HORAIRES

- Consultez notre site internet pour trouver l'agence la plus proche de chez vous : www.cer-reseau.com

DURÉE DE LA FORMATION

- Minimum 20h dont 10 heures sur simulateur maximum.





PRÉPARATION À LA CONDUITE EN BOÎTE AUTOMATIQUE B78

Objectifs : Conduire une véhicule de catégorie B de moins de 3,5 tonnes, transportant jusqu'à huit passagers, ainsi que des remorques.



PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉ-REQUIS

- Toute personne souhaitant conduire un véhicule entrant dans la catégorie concernée, équipés d'un embrayage et/ou d'une boîte de vitesses automatique,
- Être titulaire de l'Épreuve Théorique Générale depuis moins de cinq ans,
- Être âgé de 16 ans au moins,
- Dans le cas de certains handicaps ou pathologies, avoir passé le contrôle médical préalable auprès d'un médecin de ville agréé par le préfet du département de votre lieu de résidence,
- Avoir réalisé une évaluation initiale qui détermine le volume de formation nécessaire,
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation, n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter

INFORMATIONS IMPORTANTES

- Pour convertir votre Permis B restrictif B78 en Permis B, une formation de 7 heures minimum est validée par un formateur chargé de vérifier l'aptitude du conducteur à utiliser efficacement les commandes d'un véhicule à boîte manuelle en circulation. Il convient ensuite de faire la demande de suppression du code 78 auprès du service en ligne ANTS ou France Titres.
- Les conducteurs de véhicules équipés d'une boîte de vitesses automatique pour des raisons médicales (par exemple suite à un handicap) et les titulaires des autres catégories de permis de conduire restent soumis à la procédure de régularisation par l'expert pour la levée de la restriction.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Avoir satisfait aux prérequis,
- 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.



PROGRAMME / CONTENU DE LA FORMATION

Le Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne (REMC) autour de quatre compétences globales et trente-deux compétences associées :

- Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
- Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Formation en présentiel

MOYENS HUMAINS

- Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques : explicative, démonstrative, active et de guidage,
- Salle de cours équipée de moyens multimédias,
- Véhicules adaptés à l'enseignement,
- Simulateur de conduite
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : Nous contacter.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.
- Évaluations formatives dans le cadre de la construction des compétences,
- Évaluations de synthèse dans le cadre de la validation des compétences,
- Evaluation finale, sous forme d'un bilan de compétence,
- Epreuve pratique réalisée par un Inspecteur du Permis de conduite et de la sécurité routière à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux. L'épreuve pratique dure 32 minutes. Pour être reçu, vous devez obtenir au moins 20 points et ne pas commettre d'erreur éliminatoire,
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.



SANCTION VISÉE

- Permis de conduire de la catégorie B restrictif B78, avec validité de 15 ans et renouvellement administratif,
- Attestation de fin de formation.
- Formation éligible au CPF sous le code CPF206.

EFFECTIFS

- Consultez notre site internet pour trouver l'agence la plus proche de chez vous : www.cer-reseau.com

HORAIRES

- Consultez notre site internet pour trouver l'agence la plus proche de chez vous : www.cer-reseau.com

DURÉE DE LA FORMATION

- Minimum 13h





Objectifs : Conduire une véhicule de catégorie B de moins de 3,5 tonnes, transportant jusqu'à huit passagers, ainsi que des remorques.



PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉ-REQUIS

- Toute personne souhaitant conduire un véhicule entrant dans la catégorie concernée,
- Être titulaire de l'Épreuve Théorique Générale depuis moins de cinq ans,
- Être âgé de 15 ans au moins,
- Dans le cas de certains handicaps ou pathologies, avoir passé le contrôle médical préalable auprès d'un médecin de ville agréé par le préfet du département de votre lieu de résidence,
- Avoir réalisé une évaluation initiale qui détermine le volume de formation nécessaire,
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation, n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Peuvent se présenter à l'examen pratique, que les candidats qui satisfont aux points suivants :

- Avoir 1 an minimum de conduite accompagnée,
- Avoir conduit plus de 3 000 km,
- Avoir réalisé 2 RDV pédagogiques,
- Avoir 17 ans.
- La délivrance de l'Attestation de Fin de Formation Initiale vaut reconnaissance d'une équivalence à la partie pratique du Permis AM (ex BSR) pour l'option quadricycle léger à moteur.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Avoir satisfait aux prérequis,
- 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.



PROGRAMME / CONTENU DE LA FORMATION

Le Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne (REMC) autour de quatre compétences globales et trente-deux compétences associées :

- Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
- Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Formation en présentiel

MOYENS HUMAINS

- Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques : explicative, démonstrative, active et de guidage,
- Salle de cours équipée de moyens multimédias,
- Véhicules adaptés à l'enseignement,
- Simulateur de conduite
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : Nous contacter.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.
- Évaluations formatives dans le cadre de la construction des compétences,
- Évaluations de synthèse dans le cadre de la validation des compétences,
- Évaluation finale, sous forme d'un bilan de compétence,
- Épreuve pratique réalisée par un Inspecteur du Permis de conduite et de la sécurité routière à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux. L'épreuve pratique dure 32 minutes. Pour être reçu, vous devez obtenir au moins 20 points et ne pas commettre d'erreur éliminatoire,
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.



SANCTION VISÉE

- Permis de conduire de la catégorie B, avec validité de 15 ans et renouvellement administratif,
- Attestation de fin de formation.
- Formation éligible au CPF sous le code CPF206.

EFFECTIFS

- Consultez notre site internet pour trouver l'agence la plus proche de chez vous : www.cer-reseau.com

HORAIRES

- Consultez notre site internet pour trouver l'agence la plus proche de chez vous : www.cer-reseau.com

DURÉE DE LA FORMATION

- Minimum 20h dont 10 heures sur simulateur maximum.





PRÉPARATION À LA CONDUITE SUPERVISÉE

Objectifs : Conduire une véhicule de catégorie B de moins de 3,5 tonnes, transportant jusqu'à huit passagers, ainsi que des remorques.



PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉ-REQUIS

- Toute personne souhaitant conduire un véhicule entrant dans la catégorie concernée,
- Être titulaire de l'Épreuve Théorique Générale depuis moins de cinq ans,
- Être âgé de 18 ans au moins,
- Dans le cas de certains handicaps, avoir passé le contrôle médical préalable auprès d'un médecin de ville agréé par le préfet du département de votre lieu de résidence,
- Avoir réalisé une évaluation initiale qui détermine le volume de formation nécessaire,
- Avoir validé la formation initiale,
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation, n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

INFORMATIONS IMPORTANTES

- La période d'apprentissage en conduite dite supervisée, prévue à l'article L. 211-4, est encadrée par un accompagnateur titulaire depuis au moins cinq ans sans interruption de la catégorie B du permis de conduire.
- La période d'apprentissage en conduite supervisée commence par un rendez-vous pédagogique préalable entre l'enseignant de la conduite, l'accompagnateur et l'élève conducteur.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Avoir satisfait aux prérequis,
- 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.



PROGRAMME / CONTENU DE LA FORMATION

Le Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne (REMC) autour de quatre compétences globales et trente-deux compétences associées :

- Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
- Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Formation en présentiel

MOYENS HUMAINS

- Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques : explicative, démonstrative, active et de guidage,
- Salle de cours équipée de moyens multimédias,
- Véhicules adaptés à l'enseignement,
- Simulateur de conduite
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : Nous contacter.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.
- Évaluations formatives dans le cadre de la construction des compétences,
- Évaluations de synthèse dans le cadre de la validation des compétences,
- Évaluation finale, sous forme d'un bilan de compétence,
- Épreuve pratique réalisée par un Inspecteur du Permis de conduite et de la sécurité routière à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux. L'épreuve pratique dure 32 minutes. Pour être reçu, vous devez obtenir au moins 20 points et ne pas commettre d'erreur éliminatoire,
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

SANCTION VISÉE

- Permis de conduire de la catégorie B, avec validité de 15 ans et renouvellement administratif,
- Attestation de fin de formation.
- Formation éligible au CPF sous le code CPF206.



EFFECTIFS

- Consultez notre site internet pour trouver l'agence la plus proche de chez vous : www.cer-reseau.com

HORAIRES

- Consultez notre site internet pour trouver l'agence la plus proche de chez vous : www.cer-reseau.com

DURÉE DE LA FORMATION

- Minimum 20h dont 10 heures sur simulateur maximum.





ENJEUX ET DÉROULEMENT DE FORMATION

L'obtention du permis de conduire est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'un véhicule est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs.

ROULER EN SÉCURITÉ EST DONC UNE NÉCESSITÉ POUR TOUS QUEL QUE SOIT LE VÉHICULE UTILISÉ.

L'objectif principal des écoles de conduite du réseau CER est d'amener tout élève vers la réussite, en transmettant à chacun la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante devant être prise au sérieux et avec assiduité.

À l'aide de grilles de progression permettant de valider vos acquis !

L'enseignant évalue vos savoirs comportementaux, techniques et environnementaux au fil de votre apprentissage.

Des évaluations tout au long de votre parcours vous permettront également de mesurer vos progrès et ainsi, vous présentez aux épreuves du permis de conduire lorsque l'ensemble des compétences requises seront validées et que l'examen blanc sera effectué.



ÉPREUVE THÉORIQUE GÉNÉRALE

L'épreuve théorique (ou "code") est obligatoire pour pouvoir se présenter à l'épreuve pratique. Quelle que soit la catégorie de permis visée, cette épreuve est obligatoire.

• Déroulement

L'épreuve du Code de la route a été privatisée. Désormais, l'épreuve ne se passe plus en Préfecture avec un inspecteur mais chez l'un des opérateurs privés qui ont l'agrément pour faire passer l'examen.

L'examen coûte 30€, dure environ 30 minutes, avec 40 questions dont 4 vidéos, L'épreuve se passe sur tablette ou ordinateur individuel.

Pour s'inscrire à l'examen, il suffit d'avoir un numéro NEPH valide, qui vous est fourni lors de l'enregistrement de votre dossier sur l'ANTS.

• **Obtention du "code"**

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

• **Validité**

La réussite au "code" est valable pendant cinq ans.

• **Des règles à connaître tout au long de la vie**

La connaissance des règles de sécurité est une condition nécessaire pour votre sécurité, mais aussi celle des autres usagers de la route. Le code de la route doit être connu non seulement pour l'examen, mais également être retenu et appliqué tout au long de la vie du conducteur, c'est l'assurance d'une meilleure sécurité pour tous sur les routes.

La routine de la conduite, le temps écoulé depuis la formation au permis, mais aussi des modifications du code de la route peuvent contribuer à oublier ou méconnaître certaines règles. Chacun est encouragé à se former tout au long de sa vie pour rester un conducteur exemplaire.

EXAMEN PRATIQUE



- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier.
- Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes.
- Réaliser 2 manœuvres.
- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule et répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours.
- Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs.
- Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre.
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités. L'épreuve dure 32 minutes,

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

Votre école de conduite vous accompagne à l'examen et l'enseignant de la conduite est présent à l'arrière du véhicule.

Tout savoir sur le permis B !

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'un véhicule est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Le permis B vous permet de conduire tous types de véhicules.



Durée de la formation au permis B

20 heures minimum de formation

À quoi sert le permis B ?

Le permis de conduire de catégorie B vous permet de conduire tous types de véhicules automobiles :

- Dont le poids total autorisé en charge (PTAC) ne dépasse pas 3,5 tonnes.
- Destinés au transport de personnes ou de marchandises
- Conçus pour transporter au maximum huit passagers sans compter le conducteur.

Vous pouvez conduire une voiture à laquelle a été attelée une remorque. Le PTAC de la remorque doit être inférieur ou égale à 750 kg. Dans le cas où son PTAC est supérieur à 750 kg, la somme des PTAC (voiture + remorque) ne doit pas dépasser 3 500 kg.



CER MISSION CONDUITE SAS
Adresse postale : 52 Rue Paul Vaillant Couturier 92140 CLAMART
Téléphone : 09 87 11 03 04 / 07 65 67 09 25
Mail : contact.clamartpro@gmail.com
NAF : 85.53Z - N° TVA : FR76914179593 - RCS :
SIRET : 91417959300019 - Au capital de : 1 000 euros
N° d'agrément : E24 092 0010 0
NDA : 11922279992

Quels sont les prérequis pour s'inscrire au permis B ?

Pour apprendre à conduire un véhicule, il faut :

- Être âgé de 16 ans minimum,
- Ou de 15 ans dans le cadre de l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC)

Dans le cas où vous êtes concerné par un handicap ou une pathologie invalidante, vous devrez avoir obtenu un certificat médical d'aptitude à la conduite.

Parcours de formation au permis B



Déroulé de la formation au permis B



Évaluation initiale

Avant d'établir le contrat de formation avec l'auto-école, vous allez réaliser "l'évaluation initiale". Il s'agit de déterminer le volume d'heures prévisionnel de formation pour réussir votre permis auto. C'est une information qui, accompagnée des conseils de votre auto-école CER, vous permettra de choisir le meilleur parcours de formation.

La formation du permis B

La formation théorique du permis B

CER Réseau met à votre disposition de multiples solutions pour réussir le Code de la route.

Pour vous former, vous pouvez suivre des cours théoriques en auto-école, rien ne vaut les conseils individualisés d'un formateur en face à face pédagogique. Si vous préférez travailler de chez vous, optez pour des cours en ligne sur Learnycode. Vous y trouverez des fiches synthétiques ou des cours en live avec nos enseignants Experts 2 roues, des fiches synthétiques et des replays. Vous pouvez également lire le fameux livre de code. Enfin, les tests et les examens blancs sont des exercices indispensables afin de réussir du premier coup.

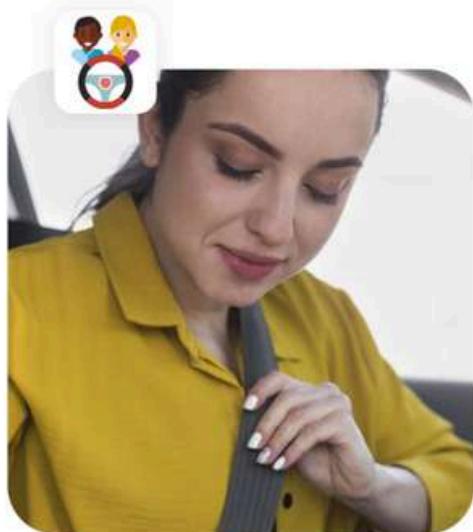
Les connaissances à acquérir sont classées en grandes catégories thématiques : le conducteur, les autres usagers, la circulation routière, la route, la mécanique et les équipements, les diverses notions, prendre et quitter son véhicule, la sécurité du passager et du véhicule, l'environnement, les premiers secours. Peu importe la méthode choisie pour apprendre, il est important d'y consacrer du temps, et de pratiquer régulièrement.



CER MISSION CONDUITE SAS
Adresse postale : 52 Rue Paul Vaillant Couturier 92140 CLAMART
Téléphone : 09 87 11 03 04 / 07 65 67 09 25
Mail : contact.clamartpro@gmail.com
NAF : 85.53Z - N° TVA : FR76914179593 - RCS :
SIRET : 91417959300019 - Au capital de : 1 000 euros
N° d'agrément : E24 092 0010 0
NDA : 11922279992

La formation pratique du permis B

Vous commencerez généralement au volant d'une voiture de catégorie B dans un environnement peu ou pas fréquenté, ou sur simulateur. L'objectif au départ est d'apprendre à manier le véhicule et à développer des automatismes. Il faudra petit à petit être capable de porter son attention de l'intérieur du véhicule vers l'extérieur du véhicule afin d'appréhender la route et les autres usagers.



La formation au permis de conduire s'articule autour de 4 grandes compétences qui donnent une vue d'ensemble de la formation :

- Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- Appréhender la route et circuler dans des conditions normales
- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
- Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

Les leçons de conduite se déroulent avec un enseignant CER diplômé, au volant d'une voiture équipée de doubles commandes.

Au fil de votre formation, l'enseignant évaluera vos compétences et votre progression. Il vous fera part de ses retours et conseils pour vous améliorer et vous rapprocher du niveau de présentation à l'examen. La durée de la formation peut varier en fonction de vos compétences, de votre apprentissage et de votre régularité.



CER MISSION CONDUITE SAS
Adresse postale : 52 Rue Paul Vaillant Couturier 92140 CLAMART
Téléphone : 09 87 11 03 04 / 07 65 67 09 25
Mail : contact.clamartpro@gmail.com
NAF : 85.53Z – N° TVA : FR76914179593 – RCS :
SIRET : 91417959300019 – Au capital de : 1 000 euros
N° d'agrément : E24 092 0010 0
NDA : 11922279992



Obtention du permis B

Examens du permis B

Examen théorique : Examen du Code de la route (ETG)

Une fois que vous vous sentez prêt, inscrivez-vous à l'examen du Code de la route. Pour s'inscrire à l'examen du code, il suffit d'avoir un numéro NEPH valide, qui vous est fourni lors de l'enregistrement de votre dossier sur l'ANTS.

L'âge minimal requis pour se présenter à l'examen du code de la route dans le cadre du permis voiture est de 16 ans, ou 15 ans pour les candidats suivant une formation en AAC.

L'examen théorique est composé de 40 questions à choix multiples (QCM). Pour l'obtenir, il faut avoir 35 bonnes réponses ou plus.

Les questions portent sur les thèmes abordés pendant la formation et sont réparties de la façon suivante :

- 10 questions sur "le conducteur"
- 5 questions sur "les autres usagers"
- 4 questions sur "la circulation routière"
- 4 questions sur "la route"
- 4 questions sur "la mécanique et les équipements"
- 3 questions sur "les notions diverses"
- 3 questions sur "prendre et quitter son véhicule"
- 3 questions sur "la sécurité du passager et du véhicule"
- 3 questions sur "l'environnement"
- 1 question sur "les premiers secours"

En cas de réussite, votre code sera valable 5 ans. Ce qui signifie, qu'après l'obtention de votre permis de conduire vous pourrez passer l'une des formations suivantes sans repasser l'examen du code : BE, C, D, CE, DE, C1, D1, C1E, D1E.



Examen pratique : Examen du permis de conduire

L'examen pratique du permis B dure 32 minutes dont 25 minutes de conduite minimum. L'épreuve est un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité.

La phase de conduite comprend la réalisation de deux manœuvres distinctes :

- Un freinage précis pour s'arrêter
- Une manœuvre en marche arrière : marche arrière en ligne droite, marche arrière en arrondi ou en angle, rangement en créneau, rangement en épi, rangement en bataille, demi-tour.

Le(a) candidat(e) au permis B devra également effectuer une vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule. Enfin, des questions liées à la sécurité routière et aux notions de premiers secours vous seront posées.

Afin d'être reçu, il est nécessaire d'obtenir 20 points ou plus et de ne pas commettre d'erreur éliminatoire.



Résultats du permis B

48 heures après le passage de l'examen, les résultats sont communiqués aux candidats. En cas de réussite, vous devrez télécharger votre certificat d'examen du permis de conduire (CEPC). Ce certificat, accompagné de votre pièce d'identité, vous servira de permis de conduire pendant 4 mois.

Ce certificat n'est pas valide pour conduire à l'étranger.

CER MISSION CONDUITE SAS

Adresse postale : 52 Rue Paul Vaillant Couturier 92140 CLAMART

Téléphone : 09 87 11 03 04 / 07 65 67 09 25

Mail : contact.clamartpro@gmail.com

NAF : 85.53Z - N° TVA : FR76914179593 - RCS :

SIRET : 91417959300019 - Au capital de : 1 000 euros

N° d'agrément : E24 092 0010 0

NDA : 11922279992

Demander son permis B

Votre auto-école peut s'occuper de faire la demande pour vous.

Dans ce cas, plusieurs justificatifs seront demandés :

- Une copie de votre pièce d'identité
- Un justificatif de domicile
- Une photo signature numérique
- Une copie de l'ASSR pour les moins de 21 ans ou de l'ASR
- Un avis médical, si nécessaire
- Une copie de votre participation à la JDC (journée défense et citoyenneté), si vous êtes âgés entre 17 et 25 ans
- Un justificatif de séjour ou une preuve de votre présence en France depuis au moins 6 mois (feuille de paie, quittance de loyer...) si vous êtes étranger.



Le permis probatoire

Après avoir obtenu votre permis B, vous serez en période probatoire et détiendrez 6 points sur les 12.

Cela signifie que des règles particulières s'appliquent concernant la vitesse et le taux d'alcool autorisé. Le signe "A" devra paraître à l'arrière de votre véhicule. Vous aurez la totalité des points après 3 ans de permis (ou 2 ans si vous avez fait la conduite accompagnée).

- Si vous suivez une formation complémentaire post permis entre 6 mois et 1 an après l'obtention de mon permis, vous réduirez votre période probatoire.
- Si vous perdez un ou plusieurs points pendant votre période probatoire, vous n'obtiendrez pas les points supplémentaires attribués chaque année.



LA FORMATION THÉORIQUE

Lors de votre inscription à l'école de conduite différents outils pédagogiques seront mis à votre disposition.

L'école de conduite vous fournira un livre de code où seront détaillés les 12 thèmes composant le code de la route. L'application « code mobile » vous permettra de le rendre interactif en scannant les QR code contenus dans le livre. Vous pourrez ainsi visualiser les vidéos liées au chapitre abordé.

Vous pouvez choisir de préparer votre examen en présentiel à l'auto-école sur un support média. Les séances de code se déroulent pendant les heures d'ouverture du bureau. Les séries commencent à chaque début d'heure.

Les séances se déroulent sous formes de 40 questions à choix multiples (avec ou sans consignes, en mode cours ou en mode examen) sélectionnées parmi les 12 thèmes. Les séances peuvent aussi être orientées sur une seule thématique. Les séances sont collectives et durent, à peu près, 45 mn. Les élèves sont laissés en autonomie, ils répondent aux questions sur leur carnet réponses ou sur leur application « code mobile ». La correction est effectuée via le support média en autonomie ou avec la présence d'un moniteur qui corrige et répond aux questions des élèves pour approfondir et réexpliquer.

Certaines séances à thème peuvent être animées par un enseignant de la conduite. Les cours théoriques à thématique spécifique seront planifiés au fur et à mesure de la formation et les élèves pourront s'y inscrire à partir leur espace élèves.

Vous pouvez aussi choisir de vous préparer en distanciel. L'école de conduite mettra à votre disposition un accès internet qui vous permettra de vous entraîner sur le site Prépacode.

L'école de conduite aura un visuel sur votre courbe de progression et pourra vous conseiller et vous motiver à tout moment de votre formation.

Contenus des cours théoriques :

La formation théorique porte sur :

- La circulation routière (signalisation verticale, horizontale ; règles de sécurité)
- Le conducteur (Stratégie de prise d'informations, analyse et décision, prise de conscience des risques et ses limites)
- La route (nuit, intempéries, autoroute, zones dangereuses)
- Les autres usagers de la route (spécificités, risques, partage de la route)
- Notions diverses (documents administratifs, permis à points, chargement, infractions)
- La mécanique et les équipements (fonctionnement, entretien et dépannage)
- Sécurité du passager et du véhicule (installation des passagers, nouveaux équipements)
- L'environnement (éco-mobilité et éco-conduite)
- Les premiers secours (protéger, alerter et secourir)
- Prendre et quitter son véhicule (installation, précautions à prendre)

Les cours théoriques portant sur des thématiques spécifiques seront dispensés, au sein de l'auto-école, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité. Ils durent environ 1 heure. Une ou deux thématiques seront traitées par heure.

Les thématiques traitées sont les suivantes :

- L'arrêt et stationnement,
- Les croisements et dépassements,
- La connaissance de la réglementation générale du permis de conduire,
- L'éco-conduite,
- La signalisation et les règles de priorité,
- Les règles de circulation,
- Les comportements dans les tunnels et la visibilité,
- La prise de conscience des risques,
- Le respect des autres usagers et le partage de l'espace public,
- La pression sociale (publicité, travail, etc..) et la pression des pairs.
- Les effets dus à la consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite ;
- L'influence de la fatigue sur la conduite ;
- Les risques liés aux conditions météorologiques aux états de la chaussée ;
- Les usagers vulnérables ;
- Alcool et stupéfiants, vitesse, défaut de port de la ceinture de sécurité ...

Les élèves se sentant prêt peuvent faire des examens blancs et décider de passer l'examen du code. L'école de conduite a un devoir de conseil mais ne peut empêcher un candidat de se présenter aux épreuves.

L'élève peut demander à l'école de conduite de prendre en charge l'inscription à l'examen du code sans surplus de facturation ou bien effectuer les démarches lui-même auprès des organismes agréés par l'Etat.

Le déroulement de l'examen

L'épreuve du Code de la route a été privatisée. Désormais, l'épreuve se passe au sein d'établissements agréés par l'Etat.

L'examen coûte 30€, il dure environ 30 minutes, avec 40 questions dont 4 vidéos. L'épreuve se passe sur tablette ou sur un ordinateur individuel.

Pour s'inscrire à l'examen, il suffit d'avoir un numéro NEPH valide, celui-ci vous est fourni lors de l'enregistrement de votre dossier sur le site de l'ANTS.

Obtention du « code »

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.



LA FORMATION PRATIQUE

La formation pratique s'articule autour de 4 Modules :

1-MAITRISER le véhicule à allure lente ou modérée, le trafic étant faible ou nul

2-APPRÉHENDER la route et circuler dans des conditions normales

3-CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

4-PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique.

Maîtriser Le véhicule à allure lente ou modérée, le trafic étant faible ou nul	APPRÉHENDER La route et circuler dans des conditions normales	CIRCULER Dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	PRATIQUER Une conduite autonome, sûre et économique
<ul style="list-style-type: none"> Connaître les principaux organes de la voiture, les principales commandes et le tableau de bord. 	<ul style="list-style-type: none"> Connaître et respecter les règles de circulation. 	<ul style="list-style-type: none"> Évaluer les distances et les vitesses. <ul style="list-style-type: none"> En fonction des situations de conduite. Par rapport aux autres véhicules 	<ul style="list-style-type: none"> S'insérer dans une circulation rapide. <ul style="list-style-type: none"> Savoir évaluer les distances et les vitesses des autres véhicules. Observer.
<ul style="list-style-type: none"> S'installer au poste de conduite. Sièges, rétroviseurs, vitres, passagers, ... Connaître l'importance du rôle de la ceinture. Regarder autour de soi. Angles morts, rétroviseurs, regard. 	<ul style="list-style-type: none"> Tenir compte de la signalisation verticale et horizontale. 	<ul style="list-style-type: none"> Évaluer les distances d'arrêt. Distance d'arrêt, temps de réaction, distance de freinage. Savoir s'arrêter à un endroit précis. 	<ul style="list-style-type: none"> Conduire en agglomération, dans une circulation dense.
<ul style="list-style-type: none"> Agir sans mettre en danger les autres ou soi-même. Savoir entrer dans la voiture, en sortir et démarrer en sécurité. Avertir les autres usagers. Savoir quand et comment utiliser les avertisseurs. 	<ul style="list-style-type: none"> Rechercher les indices utiles. 	<ul style="list-style-type: none"> Tenir compte du gabarit de la voiture. Connaitre la largeur, la longueur et la hauteur du véhicule. 	<ul style="list-style-type: none"> Conduire dans une file de véhicules. Savoir changer de direction et anticiper.
<ul style="list-style-type: none"> Démarrer et s'arrêter. 	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser toutes les commandes. Avoir automatisé la coordination et l'enchaînement. 	<ul style="list-style-type: none"> S'arrêter, stationner. Connaitre la réglementation. Savoir manœuvrer. 	<ul style="list-style-type: none"> Adapter la conduite à des conditions où la visibilité est réduite, notamment la nuit. Nuit, intempéries et environnement
<ul style="list-style-type: none"> Démarrer et s'arrêter. 	<ul style="list-style-type: none"> Adapter sa vitesse aux situations. Savoir choisir et modifier son allure 	<ul style="list-style-type: none"> Croiser, dépasser, être dépassé. Savoir où, quand et comment dépasser et ne pas dépasser. Etre dépassé. 	<ul style="list-style-type: none"> Adapter la conduite à des conditions où l'adhérence est réduite. Pluie, neige, verglas, vent et force centrifuge.
<ul style="list-style-type: none"> Tenir et tourner le volant. En ligne droite et en courbe. 	<ul style="list-style-type: none"> Choisir la voie de circulation. Savoir se placer. Connaitre et respecter les voies spécialisées. 	<ul style="list-style-type: none"> Passer un virage. Savoir évaluer les difficultés d'un virage. Avoir des notions sur le freinage et la force centrifuge. 	<ul style="list-style-type: none"> Conduire en montagne. Croiser, dépasser, s'arrêter, utiliser le frein moteur.
<ul style="list-style-type: none"> Utiliser la boîte de vitesses. Avoir des notions sur l'utilisation et le fonctionnement. 	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir les distances de sécurité. Savoir évaluer les distances, pour suivre, croiser et dépasser. Être capable de maintenir les distances de sécurité. 	<ul style="list-style-type: none"> Savoir se comporter à l'égard des diverses catégories d'usagers. 	<ul style="list-style-type: none"> Avoir des notions sur les effets de la fatigue. Connaitre les signes et les effets. Savoir y faire face.
<ul style="list-style-type: none"> Diriger la voiture, en avant et en arrière, en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire. Savoir contrôler la direction et maintenir la trajectoire. Savoir doser l'accélération et le freinage Savoir faire une marche arrière. 	<ul style="list-style-type: none"> Franchir les différents types d'intersection et y changer de direction. 	<ul style="list-style-type: none"> Suivre un itinéraire. Savoir préparer un parcours, prévoir des pauses. 	<ul style="list-style-type: none"> Avoir des notions sur le comportement en cas d'accident. Le délit de fuite et la non-assistance à personnes en danger. Le constat amiable. Protéger, alerter, secourir.
		<ul style="list-style-type: none"> Avoir des notions sur les effets de l'alcool. Connaitre l'influence sur la conduite. Connaitre les risques et les sanctions. 	<ul style="list-style-type: none"> Avoir des notions concernant l'entretien et éventuellement le dépannage de la voiture. Savoir contrôler les niveaux, changer une ampoule. Connaitre la conduite économique.

